



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 9 septembre 2025

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

Le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 août 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2025.

APPROBATION - AVIS D'INTENTION - IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

Le conseil approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants sur le territoire de Sainte-Julie, ainsi qu'autorise le directeur du Service de sécurité incendie, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CAUTIONNEMENT – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – DESJARDINS ENTREPRISES

Le conseil approuve que la Ville de Sainte-Julie se porte caution en faveur de Desjardins Entreprises d'un montant de 31 000 000 \$ pour 25 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de prêt à terme.

Le conseil approuve que la Ville de Sainte-Julie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général adjoint et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tous les documents donnant effet à la présente résolution, dont la convention de prêt à terme, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

MANDAT – ME ARMAND POUPART JR (POUPART & POUPART) – ACTIVITÉS ILLÉGALES – CHEMIN DE TOURAINE

Le conseil mandate M^e Armand Poupart jr du cabinet Poupart & Poupart afin d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées visant à faire cesser les activités illégales se déroulant sur une propriété située sur le chemin de Touraine.

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil ratifie les paiements effectués et approuve les comptes à payer durant la période du 8 août 2025 au 4 septembre 2025 apparaissant sur les listes F-2025-17 et F-2025-18.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

Le conseil approuve que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 2 septembre 2025, totalisant 539,26 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2026 à 2030, pour une somme de 539,26 \$.

ATTRIBUTION – ACHAT ET INSTALLATION DE TABLES AJUSTABLES EN HAUTEUR ÉLECTRIQUES

Le conseil attribue le contrat relatif à l'achat et à l'installation de tables ajustables en hauteur électriques, à la société Mobilier de bureau MBH inc., pour un montant total de 103 981,10 \$, toutes taxes comprises, et affecte un montant de 94 948,60 \$ à même l'excédent affecté immobilisations afin de financer ce contrat.

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CORRECTION D'AFFAISSEMENTS DE CHAUSSÉES SUR DIVERSES RUES ET D'ASPHALTAGE DE L'ENTRÉE DU TERRAIN SITUÉ AU 1501, RUE NOBEL

Le conseil adjuge le contrat relatif aux travaux de correction d'affaissements de chaussées sur diverses rues et d'asphaltage de l'entrée du terrain situé au 1501, rue Nobel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Excavation Jonda inc., pour un montant total de 316 735,66 \$, incluant la réserve pour les imprévus et affecte un montant de 289 221,88 \$ à même l'excédent affecté pavage afin de financer ce contrat.

ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU TRANSVERSAL EN BÉTON SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

Le conseil adjuge le contrat relatif aux travaux de remplacement d'un ponceau transversal sur le chemin du Fer-à-Cheval au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Excavation C.G.2., pour un montant total de 176 336 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 août 2025 et affecte un montant de 170 000 \$ à même le fonds carrières sablières, afin de financer ce contrat et les frais incidents.

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES SUR DIVERSES RUES

Le conseil adjuge le contrat relatif aux travaux de réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Paysages Charbonneau inc., pour un montant total de 149 190,29 \$, incluant la réserve pour les imprévus et affecte un montant de 136 230,62 \$ à même l'excédent affecté pavage afin de financer ce contrat.

ATTRIBUTION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET RELATIVE À L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

Le conseil attribue le contrat relatif à un mandat de services professionnels pour l'étude d'avant-projet en ingénierie à la caserne, soit l'entreprise Les Services EXP inc., pour un montant de 28 513,80 \$, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE PELLE À NEIGE ET AUTRES ACCESSOIRES – VÉHICULE CHEVROLET SILVERADO 2500 HD 2025 -- FONDS DE ROULEMENT

Le conseil attribue le contrat numéro SA-25-32 concernant l'achat et l'installation d'une pelle à neige et autres accessoires sur le Chevrolet Silverado 2500 HD 2025 (# 218) à l'entreprise ÉQUIPEMENTS TWIN INC., pour un montant de 27 141,68 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 3 septembre 2025.

APPROBATION – CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) – SAISON 2025-2026

Le conseil approuve l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G-1 du contrat CS-20252026 visant l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2025-2026, à la société Selto Distribution inc., pour un montant total de 346 023,24 \$, incluant la réserve pour les imprévus. **AUTORISATION - DISPOSITION D'ACTIFS – VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS**

Le conseil autorise la disposition des items indiqués à la liste jointe à la présente.

Le conseil autorise le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition de ces actifs, ainsi que le trésorier à payer les frais inhérents à la disposition de ces actifs, le cas échéant.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ENTRE LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 229) ET LE 555, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – PROGRAMME D'AIDE LA VOIRIE LOCALE, VOLET 4 – REDRESSEMENT – SÉCURISATION

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale de la Ville, Mme Mélanie Brisson, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil autorise le versement d'une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

Nom du participant	Événement	Discipline	Montant
Catherine Toshkov	Tournoi développement – Coupe Daniel Hardy 2025 Provincial	Judo	150 \$
Catherine Toshkov	Portimao Junior European Cup 2025 International	Judo	150 \$

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – ÉDITION 2025 DU DÉFILÉ DE NOËL – DÉFILÉ DE NOËL DE STE-JULIE

Le conseil autorise le versement d'une aide financière de 12 500 \$ à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de l'édition 2025 du Défilé de Noël qui se déroulera le 6 décembre 2025, dont 75 % du montant sera versé avant la tenue de l'événement et 25 % après l'événement, à la suite du dépôt d'une reddition de compte.

AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE

Le conseil autorise le versement d'une aide financière de 4 000 \$ au Symposium Art et Passion de Sainte-Julie pour la réalisation de leur campagne promotionnelle dans le cadre de l'événement « *Circuit des arts 2025* », ainsi que cette aide financière soit payable en deux versements, soit 3 000 \$ avant la tenue de l'événement et 1 000 \$ lors du dépôt de la reddition de compte, conformément à la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*.

APPUI – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES JEUNESSE DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE – LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC.

Le conseil appuie la Maison des Jeunes de Sainte-Julie inc. dans ses démarches pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Secrétariat à la jeunesse.

AUTORISATION – IMPLANTATION D'UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR TELUS AUX 1341-1345, RUE PRINCIPALE (LOT 5 881 454)

Le conseil accepte le projet d'un nouveau site de télécommunications de TELUS situé au 1341-1345, rue Principale à Sainte-Julie sur le lot 5 881 454, ainsi que transmet une copie de la présente résolution à TELUS.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-130 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « 6392 SERVICE DE CONSULTANT EN ADMINISTRATION ET EN GESTION DES AFFAIRES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152

Le conseil adopte le premier projet du *Règlement 1101-130 modifiant le Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter l'usage « 6392 Service de consultant en administration et en gestion des affaires » à la grille des usages et des normes de la zone I-152.

Le conseil approuve la présentation de ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 29 septembre 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

Le conseil approuve la transmission d'une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1346
AUTORISANT LE PAIEMENT DE DIVERS HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF ENTRE LES VILLES DE
SAINTE-JULIE ET DE BOUCHERVILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN
MONTANT DE 500 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN
MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 500 000 \$**

Le conseil approuve que le *Règlement 1346 autorisant le paiement de divers honoraires de services professionnels pour l'aménagement d'un réseau de transport actif entre les villes de Sainte-Julie et de Boucherville ainsi que les frais contingents pour un montant de 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 500 000 \$* soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1349
AUTORISANT LE PAIEMENT DE DIVERS HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SURFACE POLYVALENTE COUVERTE AU PARC JULES-
CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 150 000 \$ ET
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS
EXCÉDER 150 000 \$**

Le conseil approuve que le *Règlement 1349 autorisant le paiement de divers honoraires de services professionnels pour la construction d'une surface polyvalente couverte au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 150 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 150 000 \$* soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1351
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES PISCINES EXTÉRIEURES AUX
PARCS JULES-CHOQUET ET EDMOUR-J.-HARVEY AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS
POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 250 000 \$ ET AUTORISANT UN
EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 250 000 \$**

Le conseil approuve que le *Règlement 1351 décrétant des travaux de mise à niveau des piscines extérieures aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey ainsi que des frais contingents pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$ et autorisant un emprunt à*

cette fin pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$ soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1352
AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACHAT D'UN VÉHICULE SPÉCIALISÉ AINSI
QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 500 000 \$ ET AUTORISANT UN
EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 500 000 \$**

Le conseil approuve que le Règlement 1352 autorisant le paiement des coûts d'achat d'un véhicule spécialisé ainsi que les frais contingents pour un montant de 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 500 000 \$ soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 1101 AFIN
D'APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS OU MODIFICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL,
TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET
APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Le conseil adopte le second projet du Règlement 1101-129 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines précisions ou modifications d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus), et autorise la transmission d'une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1107-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS 1107 AFIN D'ADOPTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS
D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE
COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Le conseil adopte le second projet du Règlement 1107-12 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), et autorise la transmission d'une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1337 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACQUISITION
D'ABRIS ET DE FILETS DE BASEBALL DANS DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS
CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 473 900 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À
CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT EXCÉDER 473 900 \$**

Le conseil adopte le Règlement 1337 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'abris et de filets de baseball dans divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 473 900 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 473 900 \$